

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance nº 31 du 13 janvier 2016, 17 h 00

Palais du Pharo - Salle du Conseil - Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 11 février 2016

Président de la séance : Yvon BERLAND - Président d'Aix-Marseille Université

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES:

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED, Caroline GAUDY-MARQUESTE (pouvoir), Mohamed OUERFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO.

Collège des Usagers:

Nils ATTIAS, Floriane BAL, Chérifa BEN BRAIK, Jordan CARDI (pouvoir), Adrien CATALLAN, Lucie CHUNIAUD, Paul DEVOGE (pouvoir), Emma GENCO, Florent GRAU, Océane GUERRY, Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER (pouvoir), Loïc LE MOUEL, Naouri MEKDAD, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S.:

Béatrice DELORGE, Corinne GORI, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Cheffia NATOURI.

Assistent à la séance en qualité d'invités : Mme Dominique ESCALIER (Directrice Générale des Services), M. Jean-Paul BONY (Directeur Général des Services Adjoint), Mme Leïla NEDJAR (Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles).

Effectif présent : 34 en début de séance

35 à compter de 17h43

Nombre de votants : 35 en début de séance

36 à compter de 17h43

Membres en exercice: 37

Quorum à 19 : le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR:

- Avis relatif à la désignation du Vice-président Formation
- Désignation d'un représentant d'un établissement secondaire
- Désignation d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel

Le Président ouvre la séance à 17h02.

Il précise la nature et le périmètre des votes qui vont être effectués ce jour, au regard des statuts de l'établissement.

Il rappelle tout d'abord les modalités de désignation du Vice-président Formation, qui est élu par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, et après avis de la CFVU : la présente séance visera donc dans un premier temps à recueillir cet avis de la Commission Formation.

La composition de la CFVU prévoit par ailleurs un collège de personnalités extérieures à l'établissement, dont notamment un représentant d'un établissement secondaire, et un membre désigné à titre personnel : la Commission Formation de ce jour produira donc deux délibérations qui permettront de désigner respectivement ces deux membres. Le collège des personnalités extérieures comporte également un représentant de la Chambre de



Commerce, et un représentant de la Métropole d'Aix-Marseille Provence : ceux-ci sont respectivement proposés par leurs structures de rattachement.

Avant de procéder aux votes, le **Président** expose les principales règles de composition de la formation restreinte du Conseil Académique compétente à l'égard des questions individuelles relatives à la carrière des enseignants-chercheurs, notamment pour l'examen des dossiers autres que ceux des Professeurs des Universités (PU). Il rappelle l'obligation de double parité qui impose de constituer cette section de manière à garantir un nombre égal de femmes et d'hommes ; ladite section devra par ailleurs comporter autant de membres relevant du statut de PU ou assimilés que de représentants des autres enseignants-chercheurs. Compte tenu de ces contraintes et de la composition effective du Conseil Académique (CAC), cinq enseignants-chercheurs de sexe masculin ne pourront participer aux délibérations de la formation décrite ci-dessus.

Le **Président** détaille ensuite la procédure en vigueur en vue de la composition nominative de la formation restreinte précitée : le Président du CAC (dans le cas d'AMU, le Président de l'Université) soumet une proposition de composition nominative à l'ensemble des membres du CAC relevant du statut d'enseignant-chercheur ou assimilé. Cette première étape est susceptible de donner lieu à une contre-proposition émanant de l'ensemble des représentants des collèges concernés : cette seconde proposition est alors soumise au vote. En l'absence de contre-proposition, c'est la composition nominative initialement proposée par le Président qui est retenue.

A la demande du **Président**, **M. Bony** précise les modalités de désignation du Vice-président Etudiant : celui-ci est élu par le CAC plénier, parmi les étudiants de la CFVU, et sur proposition du Président.

Mme van Heumen sollicite ensuite quelques précisions relatives à la localisation des CFVU. Le **Président** indique que les séances devraient être organisées en alternance entre les communes aixoise et marseillaise. Les modalités précises de cette alternance seront définies prochainement, et portées à la connaissance des membres de la CFVU. De même, le calendrier des Commissions Formation sera diffusé dans les meilleurs délais.

Au terme de ces éléments préliminaires, le **Président** propose de procéder aux votes prévus à l'ordre du jour. Il sollicite l'avis de la CFVU quant à l'alternative entre un vote à main levée d'une part, ou un vote à l'urne d'autre part : un vote à l'urne sera préféré pour l'ensemble des opérations électorales de la présente séance.

I AVIS RELATIF A LA DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT FORMATION

Le **Président** propose à la CFVU la désignation en tant que Vice-président Formation de M. Thierry Paul, Professeur des Universités en Economie. Le **Président** rappelle que M. Thierry Paul a assumé cette fonction lors de la précédente mandature, soulignant l'exceptionnelle qualité ainsi que l'ampleur du travail accompli. Le **Président** ajoute que le principal objectif de la Vice-présidence Formation pour la nouvelle mandature consistera à élaborer un Schéma Directeur de l'Offre de Formation d'AMU.

Le **Président** précise les termes du présent vote, qui s'appuie sur un bulletin confirmant la proposition de désignation de M. Thierry Paul en tant que Vice-président Formation, ou au contraire sur l'émission d'un bulletin blanc.

Vote

A l'issue du dépouillement, le Président proclame les résultats.

La CFVU émet un avis favorable à la désignation de M. Thierry Paul en tant que Vice-président Formation. Le détail des votes est le suivant :

- Pour : 30
- Bulletins blancs ou nuls: 5

Le nombre total de votants s'élève à 35.

Le **Président** confirme donc qu'il soumettra cette proposition au Conseil d'Administration, conformément aux statuts.

II DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Le **Président** propose la désignation de M. Serge Bard, Proviseur du Lycée Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, en tant que représentant d'un établissement secondaire au sein du collège des personnalités extérieures de la CFVU. Le parcours professionnel de M. Serge Bard est exposé succinctement, le **Président** précisant notamment que celuici a assumé les fonctions de Directeur de cabinet des Recteurs Lacroix et de Gaudemar.

Il est ensuite procédé à un vote à l'urne, dont le **Président** précise les termes : la CFVU aura à se prononcer sur la base d'une alternative entre la confirmation de la proposition ci-dessus d'une part, ou l'invalidation de cette proposition au moyen d'un bulletin blanc d'autre part.



Vote

A l'issue du dépouillement, le **Président** proclame les résultats.

La CFVU approuve la désignation de M. Serge Bard, Proviseur du Lycée Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, en tant que représentant d'un établissement secondaire au sein du collège des personnalités extérieures de l'instance. Le détail des votes est le suivant :

- Pour: 31

- Bulletins blancs ou nuls: 4

Le nombre total de votants s'élève à 35.

III DESIGNATION A TITRE PERSONNEL D'UN MEMBRE EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT AU SEIN DU COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES

Les statuts d'AMU prévoient la présence, au sein de la CFVU, d'un membre extérieur à l'établissement désigné à titre personnel. Le **Président** explicite donc les éléments qui fondent la proposition formulée ce jour : il insiste sur le fait que la désignation d'un membre à titre à titre personnel s'appuie certes avant tout sur le choix d'un interlocuteur identifié nommément et individuellement. Pour autant, la personne proposée a vocation à être représentative d'un environnement institutionnel et/ou d'une activité présentant un lien direct avec les missions de l'université.

A cet égard, le **Président** propose que M. Alain Gargani siège au sein du collège des personnalités extérieures de la CFVU: le parcours professionnel et le statut de M. Gargani, chef d'entreprise et Président de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises des Bouches-du-Rhône, attestent de son intérêt et de son implication dans les problématiques liées à l'insertion professionnelle des diplômés.

Il est procédé à un vote à l'urne, dont le **Président** précise les termes : la CFVU aura à se prononcer sur la base d'une alternative entre la confirmation de la proposition ci-dessus d'une part, ou l'invalidation de cette proposition au moyen d'un bulletin blanc d'autre part.

Vote

A l'issue du dépouillement, le **Président** proclame les résultats.

La CFVU approuve la désignation à titre personnel de M. Alain Gargani au sein du collège des personnalités extérieures de l'instance.

Le détail des votes est le suivant :

- Pour: 31

- Bulletins blancs ou nuls: 5

Le nombre total de votants s'élève à 36.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** remercie l'auditoire, et lève la séance à 17h57.

Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université.

